Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

OCCASION D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Titre du poste : Gestionnaire des communications
Ministère : Services à la famille

Localité : Iqaluit
N° de référence : 17-508237

Type d'emploi : Poste à durée indéterminée

Échelle salariale : 109 029 $ à 123 694 $ par année, 37,5 heures par semaine
Indemnité de vie dans le Nord : 16 008 $ par année
Statut syndical : Poste non syndiqué
Logement : Aucun logement subventionné n'est offert pour ce poste
Date de clôture : Jusqu'à ce que le poste soit pourvu

Cette occasion d'emploi s'adresse uniquement aux personnes résidant à Iqaluit.

Relevant de la direction des politiques, ce poste assume la conduite des stratégies, de la gestion et de l'administration de la Division des communications du ministère conformément au mandat de ce dernier. Il est donc l'ultime responsable, par le biais de son matériel de communication, de la gestion du message, de l'image et du profil ministériels auprès des auditoires tant internes qu'externes. Par conséquent, c'est à ce poste qu'incombe le rôle essentiel de s'assurer que les produits et les services de communications sont d'une qualité exemplaire et conformes aux exigences prévues par la Loi, et que leur conception et leur diffusion sont mises en œuvre dans l'esprit des politiques et des fondements du gouvernement du Nunavut. En fait, toutes les activités et tous les produits de communication ministériels passent entre les mains de ce poste.

Il lui incombe d'encadrer toutes les activités de communication pour l'ensemble des divisions afin que le message global soit d'une qualité impeccable, et sa présentation claire, précise et adéquate. Il assure également la planification des communications et formule des conseils quant aux communications stratégiques, à celles motivées par les besoins et aux messages clés, et assume la gestion des problèmes et du risque. De plus, il offre du soutien aux bureaux du sous-ministre, du sous-ministre adjoint, des responsables des régions et des divisions et des autres fonctionnaires du Ministère en matière de relations avec les médias, au besoin.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes nécessaires pour ce poste s'acquièrent habituellement par l'obtention d'un diplôme universitaire reconnu en journalisme, en affaires, en administration publique ou dans un domaine connexe ainsi que deux années d'expérience en communications, préférablement dans un milieu nordique ou gouvernemental. Une expérience de deux ans en encadrement est également nécessaire. Il s'agit d'un poste de nature très délicate. Aussi une vérification satisfaisante du casier judiciaire et de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables est-elle requise.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktut, l'anglais et le français, et les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre de ces langues. La maitrise d'au moins deux langues officielles constitue un atout. Sont aussi considérées comme des atouts la

Pour postuler, veuillez courrieller une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitæ à IqaluitApplications@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le numéro de référence dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Ainsi, conformément aux dispositions de sa Politique de priorité d'embauche, la priorité sera accordée aux personnes qui se définissent comme inuites aux termes de l'*Accord du Nunavut*.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature; le cas échéant, celui-ci sera évalué en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette condition s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.
- Les personnes possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger doivent produire à leurs dépens une évaluation de celle-ci par un établissement d'enseignement canadien reconnu, à défaut de quoi leur candidature pourrait être rejetée.

COORDONNÉES : Ministère des Ressources humaines
Gouvernement du Nunavut
C. P. 1000, succursale 430, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
https://www.gov.nu.ca/fr_ca/employment-training-and-career-development/possibilites-demploi

Tél. : 867 975-6222
Sans frais : 1 888 668-9993
Télécopieur : 867 975-6220
Courriel : IqaluitApplications@gov.nu.ca

connaissance des communautés, de la culture, du rapport à la terre et du *qaujimajatuqangit* inuits de même que de l'inuktut, ainsi qu'une expérience de travail dans un environnement interculturel nordique.

Une combinaison jugée acceptable d'études et d'expérience pourrait être prise en compte pour ce poste. Nous vous encourageons donc à postuler si vous possédez un bagage d'études ou d'expérience équivalent à la qualification décrite ci-dessus.

Une liste d'admissibilité pourrait être créée afin de pourvoir de futurs postes vacants.

Pour postuler, veuillez courrieller une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitæ à IqaluitApplications@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le numéro de référence dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Ainsi, conformément aux dispositions de sa Politique de priorité d'embauche, la priorité sera accordée aux personnes qui se définissent comme inuites aux termes de l'*Accord du Nunavut*.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature; le cas échéant, celui-ci sera évalué en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette condition s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.
- Les personnes possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger doivent produire à leurs dépens une évaluation de celle-ci par un établissement d'enseignement canadien reconnu, à défaut de quoi leur candidature pourrait être rejetée.

COORDONNÉES : Ministère des Ressources humaines
Gouvernement du Nunavut
C. P. 1000, succursale 430, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
https://www.gov.nu.ca/fr_ca/employment-training-and-career-development/possibilites-demploi

Tél. : 867 975-6222
Sans frais : 1 888 668-9993
Télécopieur : 867 975-6220
Courriel : IqaluitApplications@gov.nu.ca